

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS1

AMENDEMENT

présenté par

Mme Bonnivard, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Bazin, M. Duparay, Mme Gruet, M. Liger,
Mme Dalloz, Mme Martin (Alpes-Maritimes), M. Rolland, M. Descoeur, Mme Corneloup, M. Ray,
Mme Bazin-Malgras, Mme Duby-Muller et M. Boucard

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--